



GUIDE PRATIQUE PLAN DE DEPLACEMENTS POUR LES ENTREPRISES

Recommandations pratiques

INFORMER ET SENSIBILISER

Informier et sensibiliser son personnel à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture.

1. OBJECTIFS

Pour encourager et convaincre vos employés à l'usage de modes de transports durables, il est important de leur transmettre des **informations très pratiques** à ce sujet, telles que les horaires des transports en commun, les déviations de certaines lignes suite à des travaux, l'installation d'un nouveau parking vélos, les modalités de remboursement des frais de transport, etc.

Organisez également des **campagnes de sensibilisation** et participez aux actions, organisées par des associations et/ou par la Région de Bruxelles-Capitale, telles que la « Bike Experience » ou la semaine de la mobilité.

C'est via une communication active, accompagnée d'actions de sensibilisation régulières, que vous pourrez diminuer la pratique de l'autosolisme dans votre entreprise. Cette mesure est donc **essentielle** et son efficacité est reconnue. De plus, elle est **peu coûteuse** (comparativement à l'aménagement d'infrastructures ou de mesures financières, par exemple).

C'est clairement le rôle du **coordinateur mobilité** de gérer ces aspects. Il doit remplir son rôle d'animateur et de diffuseur d'informations. Créatif, il utilise tous les modes de communication disponibles. L'information, actualisée régulièrement, est diffusée via les différents canaux de communication présents au sein de votre entreprise. **Via une information dynamique, complète et régulière, vos travailleurs n'auront plus qu'à effectuer le bon geste pour une éco-mobilité ! Ainsi, vos travailleurs ne pourront plus ignorer l'existence, les modalités de fonctionnement, et les performances des modes de déplacements alternatifs à la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.**

Informier, communiquer et sensibiliser à propos du plan de déplacements d'entreprise (PDE)

Pour les entreprises de plus de 100 travailleurs, soumises à l'obligation PDE, **informier, communiquer et sensibiliser votre personnel en matière de mobilité est obligatoire**. Vous devez communiquer votre plan auprès de votre personnel et des représentants syndicaux ainsi que les **différentes actions** y afférentes, les **actualisations permanentes** et les **résultats** obtenus. **Tout nouveau travailleur** doit également être informé de votre plan de déplacements d'entreprise.

[L'arrêté PDE](#)



2. MISE EN ŒUVRE

2.1. LE POINT DE DEPART : VOTRE DIAGNOSTIC

Grâce à votre diagnostic, vous pourrez définir les actions de sensibilisation les plus pertinentes à mettre en œuvre au sein de votre entreprise ; et par là mieux définir le contenu de votre communication.

En effet, l'analyse de vos données de mobilité permet de déterminer :

- Le potentiel cycliste de votre entreprise (càd le nombre de travailleurs qui habitent dans un rayon de 7 km de votre organisme, distance tout à fait acceptable à vélo). Le potentiel piéton (càd le nombre de travailleurs qui habitent dans un rayon de 3 km, distance tout à fait acceptable à pied).
- Le potentiel d'usagers des transports publics, dépendant du domicile du travailleur, de votre politique de remboursement des abonnements de transport ainsi que de votre accessibilité en transport en commun
- Le potentiel d'usagers qui peuvent combiner transport en commun et vélo (par exemple, si votre entreprise est moins bien desservie en transports publics urbains, alors la combinaison train + vélo peut s'avérer très efficace).
- Le potentiel de covoiturage (par exemple, si votre entreprise est très mal desservie en transports publics, que vous disposez de peu de places de parking et que vos travailleurs ont des horaires fixes).

C'est aussi lors de ce diagnostic que vous analysez l'accessibilité de votre entreprise via tous les modes de transport, soit la proximité d'une gare et/ou d'arrêts de transports publics, la mise à disposition ou non de places de parking à vos travailleurs, la proximité d'une station Villo, etc.

Ainsi, cette analyse vous permet d'analyser les modes de transport à favoriser pour encourager le transfert modal de vos travailleurs. Si ces derniers se déplacent déjà à pied, à vélo ou en transports publics, il importe de les conforter dans leur choix et de communiquer également sur ces modes de transport (ex : affichage en temps réel des horaires de la STIB, etc.).

2.2. INFORMER DE FACON PRECISE ET DYNAMIQUE

Informer des coordonnées de la personne de contact (obligation PDE)

Une personne a été désignée pour s'occuper du plan de déplacements de votre entreprise ? Il importe que cette personne soit connue de Bruxelles Environnement, mais aussi et surtout, qu'elle soit connue des travailleurs. **Communiquez le nom et les coordonnées de contact du coordinateur de mobilité à votre personnel**, et ce via les différents canaux de communication de votre entreprise (Intranet, valves, etc.)

Communiquer votre Plan De Déplacements (obligation PDE)

Vous disposez des résultats de votre diagnostic (la répartition modale des déplacements domicile-travail de votre personnel) ? **Communiquez-les et informez des objectifs que vous souhaitez atteindre** (par exemple, diminuer de 5% l'usage de la voiture d'ici les 3 ans à venir).

Des mesures de mobilité existent (les règles de remboursement des abonnements de transport public, l'octroi d'une prime vélo, les règles d'accès au parking voitures, les règles d'utilisation des voitures/vélo de service, etc.) ? **Communiquez-les également ; précisez les procédures et veillez à mettre à jour régulièrement ces informations.**



Votre entreprise planifie un agrandissement du parking vélo ? Des vestiaires et des douches seront bientôt disponibles ? l'intervention dans les frais d'abonnement va être augmentée ? etc. **Communiquez également auprès de vos travailleurs les mesures que vous envisagez de mettre en œuvre pour améliorer la mobilité de vos travailleurs ; et prévoyez un planning de réalisation de ces mesures.**

Informez sur l'accessibilité de votre entreprise

Informez votre personnel de façon précise et claire sur l'accès de votre site via les différents modes de transport. Le plus facile est de diffuser ces informations via **une rubrique dédiée à la mobilité sur votre site intranet**. Si l'ensemble du personnel n'a pas accès à l'intranet, utilisez vos canaux de communication adaptés (affichage, courriel,...). Bien sûr, il importe de cibler celles qui seront les plus pertinentes pour vos travailleurs et de tenir ces informations à jour !

Les éléments à diffuser sont :

- **votre plan d'accès multimodal** (obligation PDE) contenant également des conseils pratiques sur les meilleurs itinéraires en transports en commun, à pied ou à vélo.
Plus d'info : Info fiche « Réaliser un plan d'accès multimodal »
- **les liens vers les sites Internet des différents opérateurs de transports publics** présents en région bruxelloise ; la STIB (www.stib.be), DE LIJN (www.delijn.be), les TEC (www.infotec.be), la SNCB (www.sncb.be) : vous y trouverez toutes les informations concernant les horaires et les itinéraires des bus, métros, trams et trains circulant à Bruxelles.
Via www.stib.be, vous serez informés de la progression en temps réel des lignes de tram ou de bus présentes dans les environs de votre organisme ; ce qui permet à vos travailleurs d'adapter leur départ en fonction de l'évolution des véhicules dans le trafic.
Via www.railtime.be, vous disposerez des informations relayant l'arrivée en temps réel des trains.
- **le lien vers le site Internet du portail de la mobilité** en Région bruxelloise (www.bruxellesmobilite.be) qui contient toutes les informations sur les différents modes de déplacements à Bruxelles (à vélo, en taxi, en Cambio, à Villo, en voiture, à pied, etc.) ainsi que les informations concernant les travaux d'aménagement de voiries à Bruxelles.
En particulier, diffusez le lien vers la carte des itinéraires cyclables régionales (<http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/velo/map>) ou affichez la carte vélo à des endroits bien visibles pour vos cyclistes potentiels (<http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/velo/carte-velo>).
- **le lien vers le site Internet de Carpoolplaza ou Djengo** (www.carpool.be; www.djengo.be) qui facilite le covoiturage via un logiciel d'appariement des offres et des demandes et donne toutes les infos utiles sur ce mode de déplacement (avantages, conseils, assurances, etc.).
- **le lien vers le site Internet de Villo** (www.villo.be), qui reprend toutes les informations (stations, tarifs, etc.) concernant les vélos en libre service qui peuvent être utilisés tant pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels.
- ajoutez à ces informations quelques **conseils pratiques** de vos travailleurs ou des **témoignages** de vos cyclistes sur leur meilleur itinéraire.

Différents outils sont disponibles pour vous aider à communiquer sur votre accessibilité. La STIB propose différents services, tels que l'affichage en temps réel qui indique les temps d'attente des bus, tram et métro qui circulent dans votre quartier (cette application est gratuite si vous disposez d'une convention tiers-payant ; mais vous devez fournir l'écran et la connexion). Plus d'infos disponible [ICI](#).

Vous pouvez également commander **la carte vélo sous forme d'affiche** auprès de Bruxelles Mobilité ; et ainsi l'afficher au parking vélo, à l'entrée du bâtiment, aux valves, etc.
Contacter : cvandeveld@mrbc.irisnet.be



Informer sur des événements particuliers

En plus de la communication permanente, n'hésitez pas à informer **ponctuellement** de certains événements qui peuvent avoir un impact sur la mobilité de vos travailleurs : des aménagements dans le quartier, des grèves dans les transports en commun, des pics de pollution en hiver (obligation PDE), la mise en œuvre d'une nouvelle mesure, etc. Lorsqu'un de ces événements surgit, il importe de communiquer la mesure que l'entreprise prend pour y répondre (ex : donner la possibilité de travailler à domicile, adapter les horaires de travail, proposer un service de covoiturage, etc.)

Supports de communication

N'hésitez pas à communiquer à l'aide de **différents supports** : papier, Internet, discours, etc. En effet, **différents canaux de communication** existent dans les entreprises, utilisez-les :

- un journal mensuel,
- une newsletter,
- un site Internet,
- un site Intranet,
- un affichage aux valves,
- le verso de la fiche de paie de vos travailleurs
- etc.

Utilisez le canal d'information le plus pertinent et **le plus utilisé** par votre personnel.

Exemple d'un onglet Mobilité sur l'Intranet de Bruxelles Environnement.



Trucs et astuces pour une bonne communication

Bien communiquer est primordial ! Pour que votre communication soit optimale, nous vous conseillons de rédiger vos informations avec des **mots simples** et de les illustrer de manière **concrète** afin que l'ensemble de votre personnel puisse comprendre votre message rapidement.

De plus, ces informations (ainsi que vos décisions dans le domaine de la mobilité) doivent être disponibles, pour vos travailleurs, **en permanence** et **mises à jour** très régulièrement (par exemple, vérifiez fréquemment que les liens Internet sont toujours d'actualité).



Diversifiez également vos communications car certains travailleurs sont plus sensibles à l'un ou l'autre message, par exemple informer des bienfaits du vélo ou de la marche sur **la santé**, mais aussi de **l'impact environnemental** du mode de transport utilisé, ainsi que des **aspects économiques** (par exemple, l'octroi de la prime vélo, ou la gratuité de l'abonnement de transport public), voire **l'aspect bien-être** via une meilleure conciliation vie privée-professionnelle, etc.

Bien sûr, faites part également à vos travailleurs de l'objectif poursuivi, à savoir la volonté de diminuer les déplacements automobiles et donc l'amélioration de l'empreinte environnementale de votre entreprise.

Dernier conseil, diffusez **un message positif** qui porte sur **le changement de comportement**. Il ne s'agit pas de faire culpabiliser mais bien d'être ouvert à tous les modes de transport.

2.3. ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Vos campagnes de promotion des modes de déplacements plus propres doivent être **diversifiées** et **attirantes**. Les modes de transport mis à l'honneur et les outils de sensibilisation utilisés doivent être variés. De nombreuses possibilités vous sont offertes : vous pouvez organiser vous-même une action de sensibilisation, mais vous pouvez également participer à des actions menées par la Région ou par d'autres acteurs de la mobilité.

Par ailleurs, nous vous conseillons, en début d'année ou de trimestre, de **définir un agenda** reprenant les dates clés des grands événements mobilité organisés au sein de votre organisme (et pourquoi pas intégrer également d'autres actions dans le domaine de l'éco-gestion).

Exemple :

Mai : semaine dédiée au vélo.

Septembre : semaine de la mobilité.

22 Septembre : Action « Au travail sans voiture ».

Novembre : campagne d'information sur les pics de pollution hivernaux « Contre les pics, je m'implique ».

Participer à des campagnes promotionnelles

Des actions de sensibilisation sont organisées à Bruxelles à plusieurs moments de l'année. Les entreprises sont encouragées à s'y inscrire et à y participer. Elles permettent de bénéficier d'un matériel de communication et d'un appui de professionnels. N'hésitez plus et inscrivez-vous !

- la semaine « **Au travail sans ma voiture** » est organisée annuellement en septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité. Suite à un appel à projets de Bruxelles Mobilité, les entreprises retenues peuvent profiter gratuitement pendant une semaine de tickets des différents opérateurs de transports publics. Ainsi, vos travailleurs peuvent tester durant une semaine un autre moyen pour se rendre au travail. Des itinéraires sont également conseillés pour les cyclistes. Du matériel de communication est donc mis à disposition des entreprises (même celles qui ne participent pas à l'appel à projet). Plus d'infos : contacter cvandeveld@mrbc.irisnet.be



- « **Bike to work** »: Organisé par le Gracq et le Fietsersbond, l'objectif de cette action est d'inciter un maximum de personnes à se déplacer à vélo pour aller travailler. En accumulant des points vélo, les entreprises participantes donnent l'occasion à leurs cyclistes de gagner de nombreux prix. Tous les ans, un concours est organisé durant lequel des entreprises, voire des équipes de travailleurs, se défient durant un mois (www.biketowork.be). Cette action est pertinente pour conforter vos cyclistes actuels.



- La « **Bike Expérience** » est organisée annuellement au mois de mai. Elle s'adresse aux personnes qui souhaitent monter sur un vélo, mais qui ont encore quelques craintes et n'osent rouler en ville. Pour l'aider, un cycliste quotidien l'accompagne pendant plusieurs trajets. Plus d'info : www.bikeexperience.be

Organiser votre propre événement ou campagne de sensibilisation

Vous pouvez bien sûr organiser vous-même, au sein de votre organisme, vos propres actions de sensibilisation, comme par exemple une semaine dédiée à un mode de transport.

Quelques idées :

- offrir un **petit déjeuner/goûter tonique pour les cyclistes, les marcheurs et les utilisateurs de transports publics** ;
- organiser une **promenade à vélo** afin de tester les bons itinéraires dans le quartier (voire pour se rendre dans un autre bâtiment de votre organisme ou chez des clients réguliers) ou de tester les Villos;
- proposer une **formation vélo** pour prendre de l'assurance dans la pratique du vélo en ville (info : www.provelo.be) ;
- offrir un **entretien vélo annuel** aux cyclistes ou organiser un **workshop « réparation vélo »** sur le temps de midi ;
- organiser une « bike experience » en interne : c'est-à-dire un **parrainage à vélo** ;
- organiser une **campagne d'affichage** ou une **campagne Intranet** avec des témoignages de covoitureurs, de cyclistes, d'utilisateurs de transports publics,...
- offrir un carwash écologique ou un contrôle de la pression des pneus aux covoitureurs ;
- organiser une formation sur l'**eco-conduite** ;
- organiser un suivi mensuel des consommations de carburant des véhicules de l'entreprise et organiser un concours pour le travailleurs qui aura consommé le moins
- Organiser un tirage au sort chaque jour d'un travailleur et lui offrir un cadeau/bon si ce jour-là il est venu autrement qu'en voiture (attention, soyez vigilant sur le type de « cadeau » offerts ; restez cohérent avec votre politique de mobilité)
- Offrir un podomètre à vos travailleurs et les encourager à effectuer 10.000 pas par jour (via un concours ou mise à l'honneur du service qui aura effectué le plus de pas, par exemple).

Pour mettre tous les atouts de votre côté, lorsque vous organisez ces actions, soyez vigilant quant au **choix du lieu** où celles-ci se déroulent : un endroit connu de tous, un lieu de passage, un lieu adapté au nombre de personnes qui participeront à l'action, etc..

En annexe, vous trouverez un tableau avec les différentes actions de sensibilisation qui peuvent être mises en œuvre, ainsi que leurs frais de réalisation et les personnes de contact qui pourront vous aider.



Exemple d'une campagne de communication pour encourager la pratique du co-voiturage chez Solvay et la semaine du vélo chez Bruxelles Environnement :



Informier et sensibiliser dès l'arrivée du nouveau travailleur

Lors de l'entretien d'embauche, prenez l'habitude d'interroger le candidat sur le mode de transport qui sera utilisé et veillez déjà à trouver la solution sur mesure pour que ce nouveau travailleur se déplace, de préférence, autrement que seul dans sa voiture.

Et dès l'arrivée du nouveau travailleur, informez-le des coordonnées de la personne en charge de la mobilité dans votre entreprise, de votre plan de déplacements et des différentes mesures prises pour favoriser le déplacement alternative à la voiture.

Organiser un midi de la mobilité

Accueillez, durant un midi, un stand d'information de la STIB, la SNCB, Carpoolplaza et Pro Velo au sein de votre entreprise afin d'informer individuellement votre personnel des itinéraires, horaires et tarifs les plus adaptés à leurs déplacements. C'est également l'occasion d'évoquer les mesures que vous avez mises en place pour améliorer la mobilité.

Pour ce faire, contactez chacun des opérateurs.

L'accueil, un point d'information pour vos visiteurs

Formez le personnel de l'accueil pour répondre aux différentes questions que vos visiteurs pourraient poser, comme la localisation des arrêts de transport, le meilleure itinéraire piéton pour rejoindre une gare, la localisation du parking vélos ou de la station Villo, etc.

2.4. CONSEILS

Pour mettre tous les atouts de votre côté, prenez en compte ces quelques conseils complémentaires !

1. **Informez vos travailleurs des nouveautés** en matière de mobilité (ouverture des parkings vélos aux gares, nouveaux aménagements cyclables dans la région, changements de lignes de transport public, etc.).

Pour en être informé, **inscrivez-vous à différentes newsletter**, la [STIB](#), les autres opérateurs, ainsi que [l'e-news dédiées aux PDE](#)



2. Il est évident que pour convaincre vos travailleurs à adopter un mode de déplacement alternatif à celui de la voiture, il est indispensable d'avoir **un soutien de la direction**. Cette dernière doit appuyer les différentes actions et **participer aux divers événements** organisés par l'entreprise afin de les légitimer.

2.5. DE L'AIDE ?

De nombreux acteurs peuvent vous aider à organiser vos actions de sensibilisation:

- Bruxelles Mobilité : www.bruxellesmobilite.irisnet.be
- Le vélo : www.provelo.be
- Le covoiturage : www.carpool.be
- Les sociétés de transports publics : www.sncb.be; www.stib.be; www.delijn.be; www.infotec.be
- Ateliers de réparation de vélos : ateliers de la rue Voot : www.voot.be

N'hésitez pas à prendre contact avec eux!

3. PLUS D'INFORMATIONS

3.1. AUTRES FICHES A CONSULTER

Voici une liste de fiches dont les thématiques sont liées:

- Désigner un coordinateur mobilité
- Réaliser un plan d'accès multimodal
- Promouvoir les transports en commun
- Promouvoir le vélo
- Promouvoir la marche à pied
- Promouvoir le covoiturage

3.2. REFERENCES DE SITE INTERNET

- www.stib.be
- www.sncb.be
- www.railtime.be
- www.infotec.be
- www.delijn.be
- www.bruxellesmobilite.be
- www.villo.be
- www.cambio.be
- www.mobilityweek.eu
- www.semainedelamobilite.be
- www.biketowork.be
- www.bikexeperience.be
- www.provelo.be
- www.carpool.be
- www.voot.be





ANNEXE

Actions de sensibilisation à destination des travailleurs et des visiteurs

Objectif 1 : Tester un autre mode

Action	Modalités	Estimation des coûts	Contact
Semaine de la Mobilité	Toujours en septembre, pendant une semaine. Chaque jour de la semaine, un mode de transport peut être mis en évidence. Outils de communication disponibles chez Bruxelles Mobilité	Dépendant des actions menées. Folders, affiches,... sont gratuites.	<u>Bruxelles Mobilité</u> C. Van de Velde CVanDeVelde@mrbc.irisnet.be 02/204.26.11
Action « Au travail sans voiture »	Appel à projets de Bruxelles Mobilité en février qui sélectionne 10 entreprises qui reçoivent des tickets de TC pour tester gratuitement durant une semaine les transports en commun (STIB, SNCB, DE LIJN, TEC) et Villo! Outils de communication disponibles chez Bruxelles Mobilité (disponible aussi pour les entreprises non sélectionnées)	Inscription à l'action gratuite	<u>Bruxelles Mobilité</u> C. Van de Velde CVanDeVelde@mrbc.irisnet.be 02/204.26.11
Bike Experience	Permettre à un nouveau cycliste de rouler à vélo avec un cycliste quotidien et bénéficier de ses bons conseils. Communiquer l'action auprès du personnel est indispensable.	Inscription à l'action gratuite	<u>Associations cyclistes</u> www.bikeexperience.be



INFOS FICHES-ÉCO-MOBILITÉ

Action	Modalités	Estimation des coûts	Contact
Formation : A vélo dans le trafic / Rouler en ville	Former vos (nouveaux) cyclistes à rouler à vélo en ville en toute sécurité. Pourquoi pas inscrire la formation dans le planning de formation de vos travailleurs ? Durée : 3 h (1h de théorie et 2 h de pratique). Entre 3 et 10 participants. En NL, FR et EN.	390€ + 180€ frais de repérage 215€ location 10 vélos pour une demi-journée	<u>ProVelo</u> Daphné Lauwers entreprise@provelo.org 02/517.17.63 dlauwers.pv@gmail.com
Organiser une campagne d'affichage	Sensibiliser via une campagne d'affichage à un changement de comportement ou une thématique particulière (l'air, la santé, etc.)	La participation du service IT et l'impression des affiches	Propre à l'entreprise
Organiser un forum de la mobilité	SNCB, STIB, DE LIJN, TEC, Taxistop, Cambio, Villo, ... viennent durant le temps de midi (2h) dans votre entreprise. Les travailleurs peuvent s'informer auprès des différents stands par rapport à leur propre déplacement domicile-travail.	Gratuit	Contacter directement un des partenaires (SNCB, STIB, ...)
Organiser un concours ?	ex : effectuer un même trajet via 3 modes de transport différents (de préférence, montrez que le management soutient l'action) → vélo, TC, voiture → qui arrive le premier sur le lieu de travail?	Voir quel est le cadeau du concours: un ticket de TGV pour Paris? Un ticket 10 voyages de la SNCB (railpass), un vélo pliable, etc.	Propre à l'entreprise
Tester le vélo de service pour le déplacement domicile-travail pendant une semaine	Donner la possibilité au travailleur de tester le vélo classique/pliable/électrique de service pour son déplacement domicile-travail.	Action gratuite si on dispose de vélos de service	Propre à l'entreprise



Objectif 2 : Conforter

Action	Modalités	Estimation des coûts	Contact
Bike To Work	Encodage des kilomètres parcourus qui permettent de récolter des points à échanger dans des magasins, musées, etc. Compétition entre entreprises lors de challenges bisannuels.	Dépendant du nombre de travailleurs dans l'entreprise et de la durée de l'inscription.	Fietsersbond biketowork@fietsersbond.be www.biketowork.be 02 502 68 51
Graver le vélo	Inviter la police à venir dans l'entreprise pour graver le numéro de registre national du travailleur sur son vélo	Action gratuite	Contacter la zone de police Montgomery ou centre-ville Ou les Ateliers de la Rue Voot : Jean Philippe Beckers velotech@voot.be ou 02.629.23.83
Distribuer la carte vélo de la RBC	La carte vélo peut être distribuée aux travailleurs, et affichées à certains endroits (au parking vélo, dans les couloirs, dans les vestiaires, à l'entrée, etc.)	Carte disponible au point vélo au prix de 1 €. La carte peut aussi être commandée en mode « affiche » auprès de Bruxelles mobilité (gratuit).	Contacteur un point vélo pour acheter les cartes Contacteur Bruxelles Mobilité pour l'affiche. C. Van de Velde CVanDeVelde@mrbc.irisnet.be 02/204.26.11
Offrir un car wash aux convoituteurs	Le Groupe Foes est une entreprise de travail adapté et offre différents services, entre autre le car wash écologique.	Dépendant du modèle de voiture : entre 18€ et 25€/auto	Groupe Foes Anderlecht Vincent BOURGUIGNON icommercial.groupefoes@scarlet.be (0032) 2 559 05 33



Action	Modalités	Estimation des coûts	Contact
Offrir un bon pour un journal pour les navetteurs	Offrir un bon de valeur pour l'achat d'un journal, valable dans toutes les librairies. Infos pour Le Soir et Corelio (Laatste nieuws, De Morgen,...).	La valeur d'un bon équivaut au prix d'un journal	Le Soir; Veronique Rigo Veronique.rigo@lesoir.be 02.225.57.32 Corelio; Steven De Schrijver en Robby van Rossum Robby_van_rossum@corelio.be 02.467.22.53
Offrir une séance de contrôle de la pression des pneus + niveau d'huile aux covoitureurs	Le garage de votre quartier vient surplace pour vérifier la pression des pneus et le niveau d'huile.	A négocier avec le garage	Le garage de votre quartier
Offrir un entretien vélo/formation « comment réparer son vélo »	2 heures de formation pendant laquelle vous apprenez à réparer vous-même votre vélo.	120€/ 2h +25€ frais déplacement	Ateliers de la rue Voot : Jean Philippe Beckers velotech@voot.be ou 02.629.23.83
Organiser une formation sur l'éco-conduite pour les covoitureurs	Formation qui donne des conseils et des démonstrations pratiques pour réduire la consommation de carburant jusqu'à 15%. Vous pouvez, en tant qu'organisme, commune ou entreprise, organiser un cursus d'eco-driving pour vos travailleurs ou membres. Pour cela, il y a plusieurs centres de formation qui offrent des cours sur mesure. Dans la plupart des cas, la première étape commence par une demi-journée avec une balade dans le trafic, puis une partie de théorie pour enfin terminer avec un nouveau tour dans la circulation. Les employés qui ont suivi un tel stage peuvent également ensuite être suivis via, par exemple, l'enregistrement des consommations de carburant et des parcours réalisés.	Dépendant du centre de formation choisi.	www.ecodriving.be www.drivolution.be www.greaterthan.info



INFOS FICHES-ÉCO-MOBILITÉ

Action	Modalités	Estimation des coûts	Contact
Rembourser une fois par an une réparation chez le cordonnier pour les piétons		A définir par l'entreprise	Le cordonnier du quartier
Installer une borne de réparation vélo	<p>Pompe à vélo avec manomètre et raccord universel reliés par l'outil de câble en acier, comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Clé 8-9/10-11/15 * leviers Tire, 2 pièces * Clé Allen 2/2, 5/3/4/5/6 et 8mm * tournevis cruciforme * tournevis à tête plate * Clé Torx T-25 	895€ + 80€ (transport vers la Belgique)	<p>NSA Urban Products, David Ricardostraat 1, 7559 SH HENGELLO, Tel +31(0)74 7600199</p> <p>www.bikeeper.nl</p> <p>Ou Cyclo</p>



Objectif 3 : Créer une « community »

Action	Modalités	Estimation des coûts	Contact
Offrir un petit déjeuner cycliste/goûter tonique	Offrir un petit déjeuner à tous ceux qui se déplacent à vélo ou autrement qu'en voiture seul.	Dépendant du type de déjeuner: petits pains, fruits, yoghourt, boissons bio, etc. Conseil pour que la livraison arrive à temps pour le petit déjeuner : la livraison à vélo.	Le boulanger du quartier
Organiser une promenade à vélo dans le quartier de l'entreprise pour tester les itinéraires cyclables	Organisation interne ou en collaboration avec Pro Velo	Dépendant de qui organise l'action: l'entreprise ou Pro Velo? Si des vélos doivent être loués, contactez ProVelo.	<u>ProVelo</u> Daphné Lauwers entreprise@provelo.org 02/517.17.63 dlauwers.pv@gmail.com
Organiser une séance d'échange trucs et astuces entre cyclistes			
Offrir un parapluie aux piétons	Offrir un parapluie au logo/couleur de l'entreprise aux marcheurs		Il existe plusieurs producteurs de « produits de réclame ». Chercher sur Internet.

Attention : si on offre quelque chose, s'assurer que c'est pertinent ; et pourquoi pas tenir compte de l'empreinte écologique du produit ?!



Objectif 4 : Et les visiteurs ?

Action	Modalités	Estimation des coûts	Contact
L'accueil, votre centre d'information	Former les personnes de l'accueil à répondre aux questions de mobilité des visiteurs (connaître les itinéraires des transports en commun, informer du prochain passage du bus, informer des itinéraires cyclables et du parking vélo de l'entreprise, etc.). L'accueil peut devenir un centre d'information sur la mobilité	Faible : former le personnel. Le coût peut être plus élevé si, par exemple, des écrans pour un affichage dynamique sont installés (ex : les horaires en direct des TC)	
Diffuser le plan d'accès multimodal	Encourager le personnel à diffuser le plan d'accès multimodal aux visiteurs qui se rendent dans l'entreprise (lors de réunions, de séminaires, etc.)		
Guide d'accueil	Pour récolter les données sur les déplacements des visiteurs, demander le code postal et le transport utilisé lors de l'enregistrement du visiteur à l'accueil		

